

28 nov 2012 -10:38

Appartient à Conseil des ministres du 30 novembre 2012

Contingent de l'armée pour 2013

Sur proposition du ministre de la Défense Pieter De Crem, le Conseil des ministres a fixé le contingent de l'armée pour 2013.

Le contingent de l'armée sera limité à 32 326 militaires. Il s'agit du maximum de militaires qui peuvent être sous les armes un même jour de l'année 2013. Il se subdivise comme suit :

- maximum 31 126 militaires du cadre actif et élèves, comptés dans l'enveloppe en personnel militaire
- maximum 500 militaires du cadre actif comptés hors de l'enveloppe en personnel militaire précitée
- maximum 700 militaires qui peuvent être rappelés sous les armes

La Constitution prescrit que le contingent de l'armée doit être fixé chaque année.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier
ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>